



2022 - 2023

LES ARCHERS DE L'ABBAYE

Compagnie de Tir à l'Arc de Palaiseau

RENOUVELLEMENT DES LICENCES SAISON 2022-2023

Comme les années passées, il nous faut renouveler nos licences (ainsi que la cotisation à la Compagnie) dès le début de septembre. Nous vous rappelons que vous avez le choix entre une licence FFTA et une licence FFTL. Ce choix est fait pour l'année entière.

Rappel de la procédure

1°) Renvoyer à **Géraline GUICHAOUA** (226 rue de Morainville-Mondetour 91530 SERMAISE) le **TABLEAU** ci-joint correctement rempli et le **CHÈQUE CORRESPONDANT** au montant total (cotisation + licence). Ce chèque ne sera pas tiré avant la fin du mois de septembre. **Attention, pour un règlement fractionné, envoyez votre demande à la trésorerie (trésorier@lesarchersdelabbaye.com), afin d'établir le montant de chaque chèque.** Nous acceptons maintenant les règlements en coupons ANCV Sport ainsi que par **Virement bancaire**.

2°) Envoyez en même temps un **DEUXIEME CHEQUE POUR LA CAUTION** QUI NE SERA PAS DEBITE. Nous vous rappelons que les archers de moins de 18 ans et ceux de 70 ans et plus, ne sont pas soumis à l'obligation de travaux.

3°) Certificat médical :

1 – Le dernier date d'avant juillet 2020 : **certificat médical à fournir** obligatoirement

2 – Le dernier date de juillet 2020 ou moins : répondre au questionnaire de santé disponible sur le **site des Archers de l'Abbaye**, rubrique "Réinscription".

a) vous répondez "**non**" à toutes les questions : signez la case correspondante dans le tableau de réinscription **certifiant ainsi que vous êtes apte à un renouvellement de votre licence sportive**.

b) vous avez répondu "**oui**" à l'une des questions : **nouveau certificat médical** à fournir obligatoirement

4°) D'autre part, si vous souhaitez inscrire un nouveau membre de votre famille, n'oubliez pas de fournir les renseignements nécessaires à toute nouvelle inscription : nom, date de naissance et coordonnées personnelles si différentes des vôtres.

5°) **IMPORTANT : Dans le but d'avoir un fichier à jour, nous vous demandons de bien remplir la case contenant vos coordonnées, et de vous inscrire sur le site des Archers de l'Abbaye.**

Votre règlement, accompagné du bulletin d'inscription et d'un certificat médical si nécessaire doit parvenir à Géraldine pour le 15 septembre au plus tard.

En effet, cette date nous est imposée par la Fédération et il est important que nous puissions faire un envoi groupé (économie de temps et d'argent). **A défaut de versement dans les délais, vous ne seriez plus assuré et les installations de la Compagnie vous seraient interdites de ce fait.**

6°) Deux fois dans l'année, nous passerons commande de tenues auprès de notre fournisseur, un mail d'informations vous sera envoyé quelques semaines avant la date butoir.

Rappel des tarifs (maj 2022)

	Adulte 1 ^{er} membre	Adulte suivant	Jeune
Entrée Compagnie (uniquement l'année de première inscription)	40 €	20 €	Néant
Frais de formation (dont 6 flèches)	65 €	65 €	65 €
Cotisation Compagnie	60 €	49 €	49 €
Licence FFTL (loisir et compétitions FFTL) <i>Toute personne ayant 16 ans au 1^{er} octobre est considérée comme «adulte» par la FFTL</i>	36 €	36 €	20 €
ou Licence FFTA (compétitions) <i>Toute personne née avant le 01/01/2002 est considérée comme «adulte» par la FFTA</i>	92 €	92 €	69 €
ou Licence FFTA (loisir)	78 €	78 €	N/A
CAUTION (CHÈQUE EN ATTENTE)	91.50 €	91.50 €	Néant

Siège social : 9 rue Marcel Cerdan – 91120 Palaiseau – Tél. : 06 03 23 41 92

E-mail : contact@lesarchersdelabbaye.com – <http://www.lesarchersdelabbaye.com>

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Enregistrée à la sous-préfecture de Palaiseau
sous le n° 1.927 SIRET 503 067 308 00026



2022 - 2023

LES ARCHERS DE L'ABBAYE

Compagnie de Tir à l'Arc de Palaiseau

COTISATIONS SAISON 2022/2023

Coordonnées à signaler :

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Membre(s) à inscrire

Case à cocher

Nom	Prénom	Date de naissance	Type de licence ⁽²⁾	Questionnaire santé ⁽⁴⁾	Coût par personne				Sous-total par ligne
					Entrée compagnie ⁽¹⁾	Formation	Licence	Cotisation compagnie	
(1) Uniquement pour la première inscription (2) FFTA compétition, FFTA loisir ou FFTL (3) Précisez la taille (4) Avec une signature dans la case « <i>questionnaire santé</i> », l'archer certifie avoir répondu « <i>non</i> » à toutes les questions du questionnaire de santé (cerfa n°15699*01) préalable au renouvellement d'une licence sportive.								Total €	

Règlement par chèques (Chèques à l'ordre de : "Les Archers de l'Abbaye") ; par virement bancaire

Références Chèque Cotisation : Références Chèque Caution :

Merci de renvoyer cette fiche avec vos chèques et certificats médicaux (si nécessaire) à
Géraline GUICHAOUA 226 rue de Morainville-Mondetour 91530 SERMAISE

Siège social : 9 rue Marcel Cerdan – 91120 Palaiseau – Tél. : 06 03 23 41 92

E-mail : contact@lesarchersdelabbaye.com – <http://www.lesarchersdelabbaye.com>

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Enregistrée à la sous-préfecture de Palaiseau
sous le n° 1.927 SIRET 503 067 308 00026



2022 - 2023

LES ARCHERS DE L'ABBAYE

Compagnie de Tir à l'Arc de Palaiseau



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06274	00028709441	59	EUR

Domiciliation
CCM PALAISEAU IGNY

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8062	7400	0287	0944	159

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM PALAISEAU IGNY
84 RUE DE PARIS
91120 PALAISEAU
☎ 01 69 80 18 34

Titulaire du compte (Account Owner)
ASS LES ARCHERS DE L'ABBAYE
9 RUE MARCEL CERDAN
91120 PALAISEAU

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ